

### Un réseau wifi public est mis à disposition sur la place Nelson Mandela

Le mode de connexion au réseau Wifi est en adéquation avec les obligations légales relatives à la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 concernant la lutte anti terroriste.

#### •Qui peut se connecter ?

La Mairie met gratuitement à disposition de ses usagers et visiteurs une connexion à Internet via le Wifi, accessible depuis un ordinateur portable ou tout autre terminal mobile.

La connexion est soumise à un enregistrement préalable sur le portail captif Ucopia.

Des identifiants et mots de passe vous seront attribués pour accéder à Internet pour une durée d'un mois renouvelable après un nouvel enregistrement sur le portail captif.

#### •Où se connecter ?

La connexion Wifi est disponible dans les zones où un logo l'indique.

#### •Comment se connecter ?

Pour vous permettre de vous connecter à Internet via le réseau Wifi, votre portable doit disposer des outils nécessaires (support Wifi intégré ou carte Wifi supplémentaire).

#### Procédure de connexion

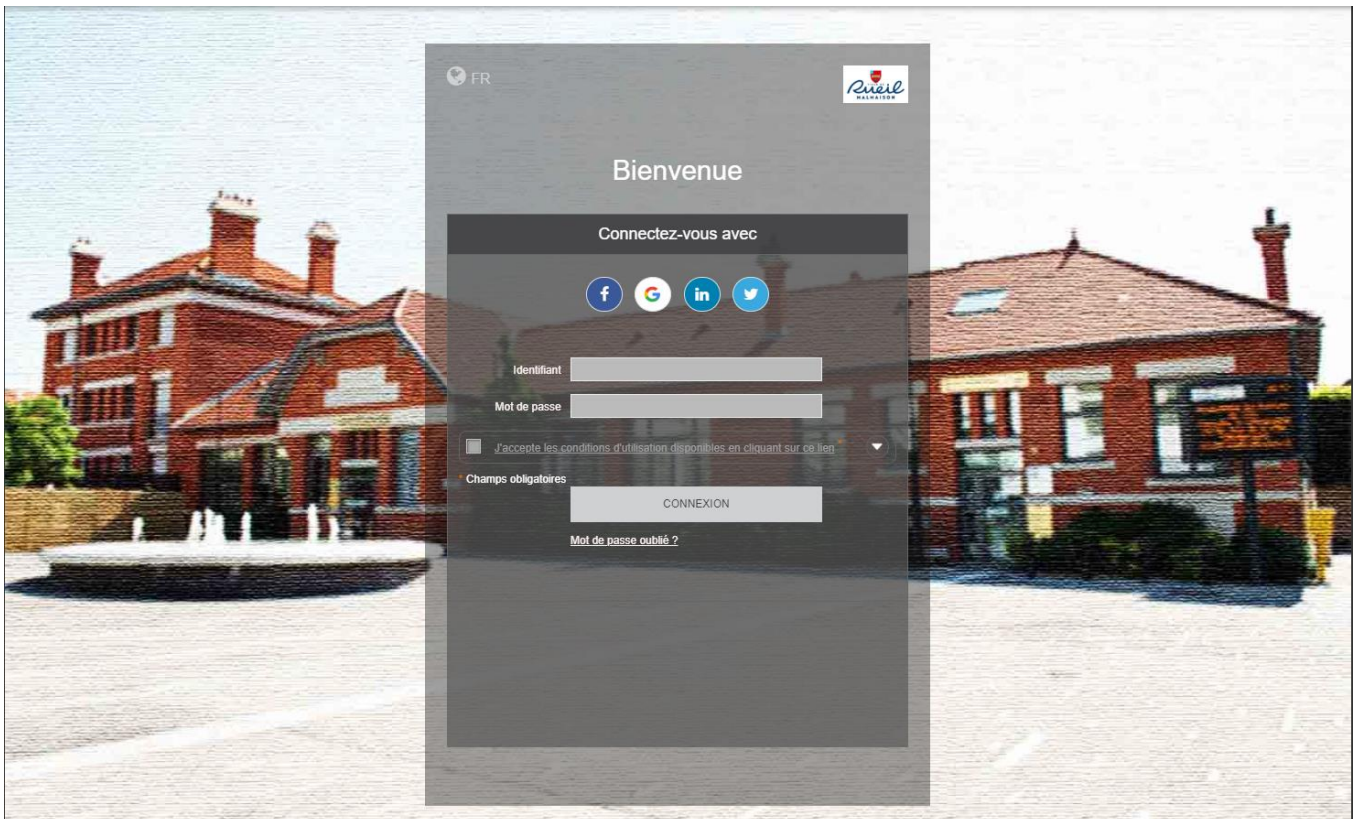
allumez votre matériel et activez le Wifi si nécessaire (consultez au besoin le manuel de votre équipement)

Réseau « wifi Atrium »

Une page web s'ouvre automatiquement dans votre navigateur, si ce n'est pas le cas ouvrez votre navigateur Internet et connectez-vous à un site web

le portail captif d'authentification Ucopia vous demande de vous enregistrer :

« Vous n'êtes pas encore enregistré »



▪ Renseignez les champs Nom, Prénom et adresse mail (*l'adresse mail doit être valide car elle sera utilisée pour vous envoyer vos identifiants*)

puis cliquez sur « S'enregistrer »

toujours dans votre navigateur Internet, accédez à votre boîte e-mail pour consulter le message de la Mairie de Rueil vous attribuant vos identifiants pour une durée d'un mois au réseau Wifi (*attention, ne pas utiliser d'application mail pour réceptionner vos identifiants mais passer par le navigateur pour accéder à votre boîte mail*)

Vous disposez d'une connexion de 5 min. pour réceptionner vos identifiants.

de retour sur le portail captif d'authentification Ucopia, saisissez vos identifiant et mot de passe dans les zones requises,

puis acceptez les [conditions d'utilisation](#)

et enfin connectez-vous en cliquant sur le bouton Cadenas

en cas de perte de vos codes d'accès, recommencez la procédure « Vous n'êtes pas encore enregistré ».

### **Conditions d'utilisation**

Des filtres empêchent l'accès à des sites constituant une atteinte à l'ordre public et aux bonnes moeurs. L'utilisation des services Internet est laissée sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

La Mairie de Rueil-Malmaison ne saurait être tenue pour responsable de la qualité de l'information trouvée sur l'Internet, ni des perturbations du réseau (déconnexions, lenteurs, etc.)

### **Engagement et responsabilité**

#### •Conservation des données

Conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatifs à la lutte contre le terrorisme, les données techniques de connexion seront conservées pendant un an. Ces données peuvent être transmises sur demande des autorités judiciaires aux services de police et de gendarmerie.

#### •Codes d'accès au service

Les codes d'accès qui vous sont remis sont personnels et confidentiels. L'utilisateur s'engage à les conserver secrets et à ne pas les divulguer. Tout accès au service résultant de l'utilisation des codes d'accès de l'utilisateur est fait sous l'entière responsabilité de ce dernier.

#### •Obligations spécifiques liées à l'Internet

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteur des oeuvres consultées sur Internet, c'est à dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou non), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers. (cf. Code de la propriété)

Sont interdits (cf. Code pénal)

•La consultation de sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux à caractère violent ou pornographique, faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

•Le piratage de tout logiciel ou de tout programme, le téléchargement ou le transfert de fichiers illégaux (services de Peer-to-Peer ou P2P)

### **Sécurité informatique**

La sécurité informatique de votre matériel est de votre entière responsabilité. Nous vous conseillons donc vivement d'équiper votre ordinateur des protections nécessaires contre les virus, intrusions et autres programmes espions.